



Une prestation de service ne peut pas faire l'objet d'une subvention

Actualité législative publié le 06/11/2019, vu 954 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Une subvention court le risque d'être requalifiée en marché public dans un certain nombre de cas.

La chambre départementale d'agriculture de la Gironde avait versé des [subventions](#) à une association.

La cour de discipline budgétaire et financière a requalifié ces subventions en marché public de prestations de services, dans la mesure où **les conventions de subvention visaient à répondre aux besoins propres de la chambre d'agriculture**, qu'elle-même avait définis, et moyennant un prix fixé sous la forme d'un versement forfaitaire annuel.

Ces conventions auraient donc dû respecter les règles prévues par le code des marchés publics.

[Cour de discipline budgétaire et financière, 2e section, 22 février 2019 n° 231.770](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
 - [Obtenir une subvention publique](#)
 - [Recevoir des dons](#)
 - [Organiser une loterie associative](#)
 - [Ouvrir une buvette](#)
 - [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
 - [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
 - [Réussir la création d'une association](#)
 - [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
-
- De quels subventions et financements les associations sportives peuvent-elles bénéficier ?
 - Demande de subvention : réaliser un budget prévisionnel
 - Une association a-t-elle un numéro Siret ?
 - Comment trouver un sponsor pour financer une association ?
 - Une association peut-elle emprunter ?
 - Une association peut-elle délivrer des factures ?
 - Une association doit-elle réaliser des comptes annuels ?
 - Comment trouver un mécène pour financer une association ?
 - Peut-on coupler une association et une micro-entreprise ?

- Comment réaliser le bilan financier d'une association ?
- Comment déclarer une association à la préfecture ?
- Une association doit-elle ouvrir un compte bancaire ?
- Les logiciels de comptabilité gratuits pour les associations
- L'assurance d'une association est-elle obligatoire ?
- L'usage d'une subvention associative est-il contrôlé ?
- Comment se déroule l'assemblée générale d'une association ?
- Comment réaliser le compte de résultat d'une association ?
- Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?
- Faire un appel public à la générosité
- Une association doit-elle réaliser un budget prévisionnel ?
- Quel est le rôle du trésorier d'une association ?
- Un conseil d'administration est-il obligatoire dans une association ?
- Comment tenir la comptabilité d'une association ?
- Une association doit-elle comporter un président, un trésorier et un secrétaire ?
- Une association peut-elle avoir une activité économique ?
- Une association peut-elle réaliser des bénéfices ?
- Comment demander le paiement d'une cotisation dans une association ?